



HONORAIRE DE TRANSACTION SUR IMMEUBLE D'HABITATION **

PRIX DE VENTE	HONORAIRES TTC pour un mandat simple
De 0€ à 79 999€	8,5%
De 80 000€ à 149 999€	7,5%
De 150 000€ à 349 999€	6,5%
De 350 000€ à 499 999€	6%
A partir de 500 000€	5,5%
PRIX DE VENTE	HONORAIRES TTC pour un mandat exclusif
De 0€ à 79 999€	8%
De 80 000€ à 149 999€	7%
De 150 000€ à 349 999€	6%
De 350 000€ à 499 999€	5,5%
A partir de 500 000€	5%

Charges Vendeurs

** Hors VEFA où le barème est établi avec le promoteur en fonction de chaque programme et mandat de recherche acquéreur et délégation d'autres agences pratiquant les honoraires charge acquéreur

HONORAIRES DE TRANSACTION SUR FOND DE COMMERCE ET ENTREPRISES

10% avec un minimum de 12 000€ TTC

Charges Acquéreurs

HONORAIRE DE LOCATION TTC

HONORAIRE A LA CHARGE DU BAILLEUR	
Honoraire d'entremise et négociation	offert
Honoraire de visite, constitution du dossier, rédaction	7€ le m ²
Honoraire état des lieux	2€ le m ²
HONORAIRE A LA CHARGE DU LOCATAIRE	
Honoraire de visite, constitution du dossier, rédaction	7€ le m ²
Honoraire état des lieux	2€ le m ²

Selon l'article 6-1 de la loi Alur, il est dorénavant strictement interdit de permuter la charge des honoraires en changeant ultérieurement la nature du mandat (vendeur en acquéreur).
Il est précisé que les prix ci-dessus correspondent à des tarifs MAXIMUMS conformément à la loi modificative (article 2 de l'arrêté du 10/01/2017) et applicable à compter du 01/04/2022.

aetmimmobilier.fr